

57. La formule n° 18 de la première annexe de ladite loi est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«FORMULE N° 18.

DEMANDE D'INSCRIPTION PAR UN ÉLECTEUR.
(Art. 17, annexe A, règle 33.)

(A présenter à l'officier reviseur par l'agent d'un électeur)

District électoral d.....
Arrondissement urbain n°..... 5
Nom du requérant.....
(En lettres majuscules, avec le nom de famille en premier lieu)

.....
(Adresse)

.....
(Occupation)

Je, soussigné, demande par les présentes, à la revision des 10 listes préliminaires actuellement en cours, l'inscription de mon nom comme électeur dans l'arrondissement urbain susmentionné.

J'ai vingt et un ans révolus, ou j'aurai atteint cet âge le 15 ou avant le jour du scrutin à l'élection en cours.
Je suis citoyen canadien.

(ou)

Je suis sujet britannique autre qu'un citoyen canadien, et j'ai résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement le jour du scrutin à l'élection 20 en cours.

Je résidais ordinairement dans l'arrondissement urbain susmentionné le jour d..... 19
(Mentionner la date de l'émission du bref ordonnant l'élection en cours); (et, à une élection partielle, j'ai continué de résider 25 ordinairement dans ce district électoral jusqu'à ce jour).

Au mieux de ma connaissance et croyance, je ne suis pas inhabile à voter dans l'arrondissement urbain susmentionné à l'élection en cours, selon quelque disposition de la Loi 30 électorale du Canada.

Daté à....., ce.....
jour d..... 19.....

.....
(Signature du témoin)

.....
(Signature du requérant)